

NOUVEAU



## Formation, diagnostic et conduite du changement

# Développer la démarche participative pour améliorer la qualité de vie au travail et la qualité des soins

Avec ce dispositif innovant, l'équipe de spécialistes de « la Qualité de Vie au Travail » de l'université de Tours veut encourager la mise en œuvre du management participatif dans les établissements de santé. Elle est en effet convaincue que cette pratique managériale, en améliorant la qualité de vie des soignants, contribue à améliorer la qualité des soins.

## Objectifs

- ▶ Cette formation vise à former les managers des structures de soin à la démarche participative.

## Public

- ▶ Managers de la santé : chefs de pôles, chefs de service, médecins, cadres supérieurs de santé, cadres de santé et directeurs d'établissements de santé.

## Dispositif

- ▶ Une formation de 2 jours

La première étape du dispositif est une formation sur la qualité de vie au travail comme levier de la performance durable en inter ou en intra. Elle vise 5 objectifs :

- ▶ Identifier les composantes et causes du syndrome d'épuisement professionnel.
- ▶ Partager les expériences et étudier les indicateurs des risques psychosociaux tels que l'absentéisme ou le turn over.
- ▶ Connaître la démarche participative et s'approprier les outils de sa mise en œuvre.
- ▶ Comprendre les limites de ce management et apprendre à gérer les résistances face à la mise en place de la démarche participative.
- ▶ Connaître les qualités d'un manager participatif

- ▶ Un diagnostic

Cette deuxième étape sera conduite par le laboratoire de recherche spécialiste de la Qualité de Vie au Travail de l'Université de Tours (EA 2114). Un questionnaire anonyme sera diffusé auprès des membres des services dirigés par les participants à la formation. Les résultats de ce diagnostic seront analysés pour identifier et évaluer les dysfonctionnements et les difficultés rencontrées par le service.

- ▶ Un accompagnement dans la conduite du changement

La troisième étape consiste à accompagner le manager dans sa mise en œuvre du management participatif au sein de son service. Un expert accompagnera le professionnel pour qu'il développe son savoir-faire en matière de management participatif, à raison de 5 journées (35 heures) réparties sur une année.

- ▶ Evaluation finale optionnelle

Afin de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du management participatif et faire un nouveau point sur la qualité de vie au travail, un second diagnostic peut être proposé auprès des mêmes personnels, 12 mois après la réorganisation du service.

Formation : 2 jours soit 14 heures

Diagnostic : 3 semaines à compter de la récupération des questionnaires remplis

Accompagnement dans la conduite du changement : 5 jours soit 35 heures

Groupe de 6 à 12 personnes

Dates : sur demande

Renseignements : Cécile AYMAR 02.47.36.81.55 [cecile.aymar@univ-tours.fr](mailto:cecile.aymar@univ-tours.fr)

Inscriptions : Nadia JOUBERT 02.47.36.81.40 [nadia.joubert@univ-tours.fr](mailto:nadia.joubert@univ-tours.fr)

Tarif : sur devis en fonction de la taille du service concerné et du lieu de formation choisi



## La qualité de vie...

La qualité de vie au travail est une préoccupation du ministère de la santé et de la DGOS. L'HAS a créé un département de santé au travail.

La démarche participative dans les soins est obligatoire pour la prise en charge des patients en soins palliatifs depuis 2004 et est une mesure prioritaire d'accréditation de la V 2010 et V 2014.

La formation au management participatif des managers est un des thèmes de la circulaire DGOS/RH4/2012/206 relative à la formation des agents des établissements de santé.

## INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- ▶ **Philippe COLOMBAT**, Professeur en Hématologie à l'université de Tours, PH au CHRU de Tours.
- ▶ **Evelyne FOUQUEREAU**, Professeure en Psychologie sociale et du Travail à l'Université de Tours et son équipe de recherche, spécialiste de l'étude des « Changements, Transitions et Processus Adaptatifs dans le Contexte du Travail ».

## REPERES...

A l'université, la formation continue c'est :

- ▶ 30 ans d'expérience
- ▶ Près de 2000 stagiaires en formation par an
- ▶ 400 enseignants et professionnels
- ▶ Des formations aménagées spécifiquement pour être compatibles avec une activité professionnelle.
- ▶ Une équipe de 12 personnes dédiée pour accompagner les personnes dans leurs projets de formation.

## Témoignage de Philippe Colombat...



*C'est le début d'une nouvelle aventure,* s'enthousiasme Philippe Colombat.

Praticien et professeur en hématologie à l'université de Tours, il a fait partie de l'équipe pédagogique à l'origine de la mise en place de la spécialité **Santé et qualité de vie au travail**. Cette formation est fondée sur des travaux de recherche auxquels il a participé :

*En 1990 nous avons proposé un modèle de management participatif destiné à améliorer la qualité de vie au travail des soignants en jouant sur les stress organisationnels et relationnels.*

Ce modèle est aujourd'hui promu par le ministère de la Santé.

*Le management participatif diminue la souffrance au travail,* affirme Philippe Colombat. *il est nécessaire d'impliquer les gens dans les décisions d'une organisation.*

## Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 81 31



Informations à jour le 24 mars 2015 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2015-2016. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

